

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Directrice du Musée Jules Verne et du projet de la Cité des imaginaires à la direction générale cultures et arts dans la ville**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-37 du 11 juillet 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2024-38 du 11 juillet 2024 portant délégations de signature pendant la période estivale,

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction générale cultures et arts dans la ville, un emploi de directrice du Musée Jules Verne et du projet de la Cité des imaginaires chargée d'assurer le management stratégique et opérationnel des orientations définies par Nantes Métropole pour le transfert du Musée Jules Verne et l'implantation de « La Cité des Imaginaires », en étroite coordination avec les différents opérateurs et partenaires du projet dans et hors de la collectivité, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

La directrice du Musée Jules Verne et du projet de la Cité des imaginaires assure les activités suivantes :

- Vous **pilotez l'élaboration du projet culturel et sa déclinaison opérationnelle**, et animez les réunions du comité scientifique constitué pour accompagner le projet.
- Vous **suivez le chantier de transformation et d'aménagement du bâtiment**.
- Vous **structurez un organigramme-cible**, prévoyez son calendrier de déploiement et organisez les phases de transition.
- Vous **définissez les modes de fonctionnement du futur équipement** dans ses différentes composantes (musée Jules Verne, expositions temporaires, médiathèque, espaces de création et de diffusion et événementiels, espaces commerciaux).

- Vous **recherchez les financements utiles** (subventions et mécénat).
- Vous **proposez et mettez en œuvre une stratégie de communication et mettez en œuvre les partenariats et concertations utiles.**
- Vous **dirigez l'activité de l'actuel Musée Jules Verne (7 agents)** et préparez l'intégration de l'équipe dans le projet du nouvel établissement.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de directrice du Musée Jules Verne et du projet de la Cité des imaginaires à la direction générale cultures et arts dans la ville est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des conservateurs de patrimoine à savoir au minimum / B 525 et au maximum / B 912, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le

**24 JUL. 2024**

Fait à Nantes, le **23 JUL. 2024**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée



Christelle SCUOTTO